



Assemblée générale

Distr. générale
3 août 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 52 de l'ordre du jour

**Suivi et mise en œuvre des textes issus
de la Conférence internationale de 2002
sur le financement du développement
et de la Conférence d'examen de 2008**

Rapport d'activité du Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

I. Introduction

1. Par sa résolution 63/305, l'Assemblée générale a créé un groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement. Le Président de l'Assemblée générale en a désigné les deux coprésidents : M. Morten Wetland, Représentant permanent de la Norvège, et M. Lazarus Kapambwe, Représentant permanent de la Zambie. Le Groupe de travail présente ici le rapport demandé dans la résolution 63/305 sur l'état d'avancement de ses travaux.

2. La Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale s'est tenue en juin 2009, au plus fort de la récession économique mondiale la plus grave depuis la crise des années 30. La crise financière a commencé dans les pays développés, mais s'est propagée dans l'ensemble de l'économie mondiale et en particulier dans les pays en développement. La Conférence a donné une interprétation commune des causes de la crise et a dégagé un large ensemble de mesures à prendre pour atténuer son effet sur les pays en développement.

3. L'économie mondiale a subi une contraction de 0,5 % en 2009 et ses effets à long terme se font encore sentir dans les populations pauvres et vulnérables. Le chômage est élevé en Europe et aux États-Unis. La Banque mondiale estime que 64 millions de personnes de plus sont réduites à l'extrême pauvreté ou le seront bientôt par suite de la crise. Les pays à faible revenu sont maintenant plus



vulnérables que jamais à de nouveaux chocs d'origine extérieure car leur marge de manœuvre budgétaire dans l'adoption de politiques anticycliques est épuisée ou a été fortement réduite au cours des 18 derniers mois.

4. Tandis que le Groupe de travail tenait ses réunions et suivait l'application du Document final, le monde connaissait une reprise économique progressive. Les effets de la crise ont placé l'économie mondiale sur une trajectoire un peu inférieure à celle qui aurait été suivie en l'absence de crise, et la croissance augmente dans toutes les régions, à l'exception de l'Europe, qui a connu des difficultés supplémentaires liées à la crise de la dette souveraine dans un certain nombre de pays. Selon le Fonds monétaire international (FMI), la croissance dans le monde devrait être de 4,5 % en 2010. Les taux de croissance dans les pays subsahariens n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant la crise, mais devraient pourtant être de l'ordre de 5 % en 2010 et de 5,9 % en 2011. De plus, on observe une reprise des mouvements de capitaux vers certains pays émergents importants, où les taux de croissance continuent à dépasser nettement ceux des pays avancés.

5. La consolidation de la reprise est incertaine. La crise de la dette souveraine dans certains pays européens a contribué à une baisse appréciable des cours sur les marchés des actions en mai et juin 2010. Les mesures de relance seront progressivement abandonnées et seront sans doute suivies par des restrictions budgétaires dans plusieurs pays avancés. La crise a détruit la confiance dans le système macroéconomique et introduit de nouvelles incertitudes relatives aux fluctuations des taux de change. Dans beaucoup de pays à revenu intermédiaire, le niveau de la dette et les difficultés de l'accès à un financement concessionnel et à de nouveaux prêts sont préoccupants.

6. Les réunions du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'assurer le suivi des questions figurant dans le Document final¹ de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale, au printemps de 2010, ont permis aux États Membres de faire le bilan de l'effet persistant de la crise sur le développement, de repérer les lacunes dans les politiques nationales et internationales actuellement suivies et de continuer à échanger des vues sur les moyens de remédier aux défaillances systémiques que la crise a révélées. Les sept réunions de fond tenues ont entendu des communications de spécialistes extérieurs, qui ont fourni des informations récentes sur les changements institutionnels, les perspectives économiques et l'évolution des politiques suivies. Ces communications ont été suivies d'un débat entre États Membres. Le Groupe de travail a utilisé des documents de référence d'origine diverse, notamment ceux provenant du FMI, de la Banque mondiale, du système des Nations Unies pour le développement et de la Commission d'experts du Président de l'Assemblée générale sur les réformes du système monétaire et financier international. Toutes les déclarations écrites reçues par les coprésidents et les documents de référence pertinents ont été publiées sur le site Internet du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU ouvert pour le Groupe de travail à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/ffd/events/2010GAWGFC/index.htm>.

¹ Conformément à la résolution 63/303 de l'Assemblée générale, le document ayant fait l'objet d'un accord intergouvernemental à l'issue de la Conférence est désigné sous le nom de « Document final ».

7. Le présent rapport d'activité résume les délibérations du Groupe de travail et donne un aperçu général des grandes questions et des principales propositions que les États Membres pourront continuer à examiner.

8. Afin d'arrêter son programme de travail, le Groupe de travail a tenu deux réunions traitant des questions de procédure avant les réunions de fond. Lors de ces réunions de procédure, beaucoup d'États Membres ont dit qu'il fallait éviter les doubles emplois avec d'autres processus des Nations Unies et avec le suivi de la Conférence par le Conseil économique et social. Le Groupe de travail a planifié son programme en tenant compte de cette observation.

II. Résumé des délibérations

A. Persistance de l'effet de la crise et politiques suivies

Réunions du Groupe de travail tenues les 12, 23 et 30 avril

9. Beaucoup d'États Membres demeuraient préoccupés par le fait qu'il y avait encore d'importantes lacunes dans la réponse proposée pour atténuer l'effet de la crise sur le développement, étant donné qu'un grand nombre de pays en développement continuaient à souffrir :

a) D'une diminution de leurs recettes d'exportation et du tourisme par rapport aux niveaux atteints avant la crise;

b) D'une diminution de leurs réserves de devises, ce qui accroît le risque d'une nouvelle crise de la dette;

c) D'une réduction de la marge de manœuvre budgétaire pour les politiques sociales et les politiques anticycliques;

d) D'un net abaissement du niveau des investissements directs étrangers et des échanges commerciaux par rapport aux niveaux atteints avant la crise.

10. Ainsi, les progrès acquis avec peine ces dernières années dans la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, demeurent compromis par les difficultés particulières suscitées par la crise. Dans le monde entier, on se rapproche de l'objectif 1 sur la réduction de la pauvreté, mais le nombre absolu de personnes vivant dans l'extrême pauvreté en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne continue à augmenter. Certains États Membres font valoir que les gouvernements ont dû réduire les dépenses sociales, médicales et éducatives.

11. Le chômage a augmenté de 34 millions de personnes dans le monde entre 2007 et 2009. La majorité des nouveaux chômeurs sont des hommes qui travaillent dans le secteur manufacturier ou le secteur des services, mais les femmes sont particulièrement vulnérables, car elles sont fortement représentées dans certains secteurs gravement touchés par la récession. Les États Membres ont également souligné que la crise avait eu d'autres effets sur les femmes et les enfants, notamment une augmentation de la mortalité infantile et le retrait de l'école d'un nombre plus grand de filles.

12. Le Groupe de travail s'est réuni les 12, 23 et 30 avril, et les États Membres ont examiné les incidences graves et continues de la crise et formulé des

recommandations, notamment sur les moyens d'obtenir des ressources suffisantes pour le développement.

Viabilité de la dette

Réunion du 12 avril, portant notamment sur les paragraphes 15, 33 et 34 du Document final

13. Le Document final engageait les États à n'épargner aucun effort pour honorer leurs engagements d'allègement de la dette et soulignait que les pays en développement pouvaient, en dernier ressort, chercher à négocier des accords entre débiteurs et créanciers sur un moratoire temporaire du service de la dette. Dans le Document final, les États Membres s'engageaient aussi à étudier des méthodes plus poussées de restructuration de la dette souveraine qui se fondent sur les cadres et principes existants.

14. À la réunion du Groupe de travail tenue le 12 avril 2010, de nombreux États Membres ont souligné que la capacité des pays en développement de rembourser leur dette avait été gravement compromise par la crise. Ils ont souligné que le service de la dette obligeait à réduire le financement du développement, ce qui compromettrait la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international et notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les pays à revenu intermédiaire vulnérables avaient beaucoup de mal à obtenir des capitaux, à entretenir un développement durable et à assurer la viabilité de leur dette. Beaucoup d'États Membres ont fait observer que la crise entraînait, pour financer le déficit, une augmentation des emprunts. Ainsi, la moitié des pays des Caraïbes avaient des coefficients d'endettement supérieurs à 100 % et les petits pays à revenu intermédiaire de la région devaient avoir plus largement accès à des moyens de financement concessionnels.

15. Les États Membres ont souligné que, pour prévenir un surendettement, il fallait que les opérations d'emprunt comme les opérations de prêt soient responsables, et ils ont demandé à ce que toutes les options concevables soient étudiées de façon à trouver une solution au problème de la dette extérieure qui soit compatible avec le développement. Beaucoup d'États Membres ont souligné qu'il fallait étudier la possibilité d'un cadre plus structuré de coopération internationale dans le domaine de la restructuration de la dette des emprunteurs souverains. D'autres États Membres ont estimé que cette restructuration devait reposer sur les principes en vigueur. Beaucoup de délégations ont rappelé qu'il fallait déclarer des moratoires temporaires sur le service de la dette des pays en développement qui se heurtaient à des difficultés graves dans l'esprit du paragraphe 15 du Document final; ce serait un moyen d'atténuer les répercussions de la crise et de stabiliser la situation macroéconomique dans ces pays. Ces accords dépendaient de négociations entre les débiteurs et les créanciers, mais plusieurs délégations ont demandé la création d'un mécanisme international indépendant de restructuration de la dette souveraine et, à ce sujet, on a mentionné le paragraphe 34 du Document final.

16. D'autres États Membres, tout en admettant que la vulnérabilité au surendettement allait augmenter, ne prévoyaient pas de difficultés systémiques dans l'ensemble des pays à faible revenu et ont souligné que les coefficients d'endettement reprendraient, selon les projections, à une tendance à la baisse en 2011 et 2012. Ces États Membres ont rappelé que les nouvelles facilités de prêt du Fonds monétaire international aux pays à faible revenu offraient des conditions de

prêt souples à court terme, ce qui était nécessaire, et offraient aussi des prêts de précaution, tout en s'assurant que le principe de la réduction de la pauvreté demeurait l'hypothèse de travail principale de toutes les aides du Fonds monétaire international aux pays à faible revenu. Ces pays ont rappelé l'existence d'un lien entre des politiques macroéconomique judicieuses et la viabilité de la dette. Des États Membres ont accueilli avec satisfaction l'examen du cadre de viabilité de la dette, entreprise commune du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Cependant, certains États Membres ont déclaré que des réformes structurelles devaient continuer à faire partie des programmes d'aide du FMI. De plus, on a nettement affirmé que le cadre de viabilité de la dette devait être régulièrement révisé, dans un esprit de coordination et de coopération, de façon à inclure les vues des pays en développement de façon ouverte et transparente. Certains États Membres ont estimé qu'il fallait réexaminer le cadre de viabilité de la dette appliqué aux pays à revenu intermédiaire.

17. On a fait observer aussi que beaucoup de pays qui n'étaient pas encore admis à bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) se heurtaient à de graves difficultés de développement, de sécurité et de gouvernance, ce qui rendait nécessaire une aide de la communauté internationale. Beaucoup d'États Membres ont souligné que les pays admis à bénéficier de l'initiative PPTE devaient pouvoir profiter d'une radiation complète de leur dette, par tous leurs créanciers, y compris les pays qui ne sont pas membres du Club de Paris. Des États Membres ont souligné que la réduction des paiements au titre du service de la dette ne suffisait pas à éviter le risque d'un surendettement et qu'un certain nombre de PPTE qui avaient atteint le point d'achèvement restaient vulnérables aux chocs d'origine extérieure.

18. Dans sa communication au Groupe de travail, le représentant de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a déclaré que l'endettement extérieur moyen des pays en développement et pays en transition était passé de moins de 44 % de leur produit intérieur brut (PIB) au début de la crise à 52 % de celui-ci au troisième trimestre de 2009. Les pays à faible revenu avaient abordé la crise dans une position relativement meilleure, et pourtant ils risquaient de perdre les gains acquis. La CNUCED soulignait aussi que l'initiative PPTE était un événement unique, qui ne se reproduirait pas, et qu'elle arrivait à sa fin. Un récent projet de la CNUCED cherchait à établir un ensemble de principes universellement acceptables pour des opérations responsables de prêt et d'emprunt des emprunteurs souverains.

19. Le représentant de la Banque mondiale a présenté les modifications apportées au cadre de viabilité de la dette applicable aux pays à faible revenu, de façon à le rendre plus souple. Il a fait observer qu'il y avait actuellement 40 PPTE, dont 5 (l'Afghanistan, le Burundi, le Congo, Haïti et la République centrafricaine) avaient récemment atteint le point d'achèvement. Le fardeau de la dette des 35 pays qui avaient dépassé le point de décision avait été réduit de 80 % par rapport à l'endettement antérieur. Une récente publication de la Banque mondiale révélait que l'endettement extérieur des pays en développement avait augmenté de 268 millions de dollars des États-Unis par rapport à l'année précédente, et dépassait au total 3 billions 700 milliards de dollars. Un représentant du Ministère des finances polonais a exposé les mesures prises par la Pologne pour prévenir une détérioration de son endettement et de sa situation budgétaire, notamment un plan de stabilité et de développement visant à accroître l'investissement et la demande des

consommateurs, réduire les dépenses publiques de l'État en 2009 et fournir des subventions à la formation et sur les salaires des employés des entreprises affectées par la crise économique. La Pologne avait souscrit à la Ligne de crédit flexible du FMI. Dans l'ensemble, la Pologne avait assez bien traversé la crise, mieux que la plupart des pays de la région.

**Mobilisation de ressources supplémentaires pour le développement
Réunion du 23 avril portant notamment sur les paragraphes 19 à 31
du Document final**

20. Dans le Document final, on reconnaissait que, pour répondre au mieux à la crise, les pays en développement avaient besoin de recevoir une part plus grande des ressources supplémentaires qui pourraient être dégagées – à la fois des liquidités à court terme et un financement du développement à long terme. Le Document préconisait un examen des moyens de garantir que des ressources adéquates soient fournies aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés. Il rappelait l'importance de la bonne gouvernance et, à tous les niveaux, de l'existence d'institutions économiques et financières efficaces.

21. De nombreux États Membres ont rappelé que les pays en développement étaient aux prises avec un déficit de leur financement extérieur qui en 2009 atteignait 350 milliards de dollars et qui résultait de la contraction des investissements étrangers, des échanges commerciaux et des recettes et du tourisme, et des envois de fonds des travailleurs migrants. Ces États Membres ont affirmé que la réponse mondiale à la crise n'avait pas prévu de mesures et d'engagements suffisants pour compenser ce déficit. D'autres États Membres ont souligné que les pays donateurs et les pays partenaires devaient se concerter pour empêcher une diminution des dépenses sociale et pour que la création d'emplois, le droit du travail et la protection sociale bénéficient d'une attention particulière.

22. Le Document final avait pris acte des décisions prises par le Groupe des Vingt (G-20), en particulier l'engagement pris par ce groupe de trouver un montant supplémentaire de 1 billion 100 milliards de dollars pour relancer l'économie mondiale. Mais beaucoup d'États Membres se demandaient si ces fonds avaient effectivement été versés de façon équitable, pour profiter authentiquement aux pays qui avaient le plus souffert de la crise, et ils ont parlé du manque d'informations financières fiables sur la suite donnée aux décisions du G-20. Beaucoup d'États Membres ont donc demandé une plus grande transparence dans l'information relative aux apports de capitaux organisés par le G-20, notamment quant à la façon dont ces apports de capitaux avaient profité aux pays en développement et en particulier aux PMA.

23. Beaucoup de délégations ont souligné que les banques multilatérales de développement devaient substantiellement recapitaliser leur bilan pour mieux s'acquitter de leur mandat. Cependant, les États Membres ont accueilli avec satisfaction les faits suivants :

a) L'engagement du Groupe de la Banque mondiale de consacrer 88 milliards de dollars, dans le monde, à des prêts, des subventions, des prises de participation et des garanties, depuis qu'a éclaté la crise économique mondiale à l'été 2008;

b) L'engagement pris par l'Association internationale du développement (IDA) de consacrer 7,8 milliards de dollars aux pays subsahariens pendant l'exercice 2009, soit une augmentation de 36 % par rapport à l'année précédente.

24. Des États Membres ont réaffirmé que l'aide publique au développement (APD) jouait un rôle essentiel en complétant et mobilisant d'autres sources de financement du développement. On a fait observer aussi que les pays à faible revenu et les pays se trouvant dans une situation particulière demeuraient fortement dépendants de l'APD et du financement concessionnel pour couvrir leurs dépenses sociales et les indispensables investissements d'équipement.

25. Beaucoup d'États Membres ont constaté avec préoccupation qu'il manquait 21 milliards de dollars par rapport aux engagements pris en 2005 au Sommet du Groupe des Huit (G-8) à Gleneagles. Ils ont réitéré leur appel à l'adoption d'un calendrier précis d'augmentation de l'APD. Des États Membres ont accueilli avec satisfaction les chiffres récemment publiés par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui montraient une croissance continue de l'aide au développement, même en 2009, en dépit de la crise financière. L'APD totale nette fournie par les pays membres du CAD avait augmenté de 0,7 % en termes réels, mais compte non tenu de l'allègement de la dette, rubrique toujours instable, l'augmentation était en fait de 6,8 %. De plus, les pays donateurs ont réaffirmé leur engagement de respecter les objectifs de l'APD et notamment celui d'y consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut, alors même que plusieurs de ces pays continuaient à subir les conséquences de la récession. Le Groupe de travail a entendu des déclarations des représentants de l'Union européenne, qui l'ont assuré que l'Union européenne restait attachée à cet objectif de 0,7 % du RNB pour l'APD en 2015, en dépit du fait que la crise récente de l'endettement touchait aussi beaucoup les États membres de l'Union européenne.

26. Certains États Membres ont souligné que l'APD devait être plus efficace, moyennant l'application intégrale de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, du Programme d'action d'Accra de 2008 et des principes d'appropriation nationale, d'alignement, d'harmonisation et de gestion axée sur les résultats. Des mécanismes de financement innovants, en particulier ceux qui aideraient à financer les biens collectifs mondiaux, devaient faire l'objet d'un surcroît d'études. Des États Membres ont souligné que les flux financiers illicites représenteraient, selon les estimations, plusieurs fois l'APD versée dans le monde, et qu'il fallait donc en priorité prendre des mesures pour enrayer ces mouvements de capitaux illicites.

27. Des délégations ont réaffirmé que chaque pays était responsable de son propre développement. Elles ont souligné que les délibérations des Nations Unies sur les ressources additionnelles pouvant être affectées au développement devaient refléter l'équilibre global, qui caractérisait le Consensus de Monterrey, entre les différentes sources de financement du développement, et notamment les ressources intérieures, les investissements directs étrangers et les échanges commerciaux. Beaucoup d'États Membres voyaient avec préoccupation que le volume des échanges mondiaux avait subi une contraction de 12,2 % en 2009. D'autres États Membres constataient avec intérêt que l'Organisation mondiale du commerce projetait en 2010 une croissance de 9,5 % du commerce international. Un groupe de pays avait honoré son engagement de consacrer chaque année 2 milliards d'euros à l'aide pour le commerce.

28. S'agissant d'obtenir des ressources pour le développement en cherchant du côté des ressources intérieures, de l'investissement direct étranger et des échanges commerciaux, des délégations ont souligné en particulier qu'il fallait :

- a) Parachever rapidement les négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce pour le développement;
- b) Refuser le protectionnisme;
- c) Mettre en place un régime commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable et promouvoir une libéralisation authentique des échanges;
- d) Mettre en place une fiscalité et des administrations fiscales efficaces, équitables et viables;
- e) Faire en sorte que des politiques macroéconomiques solides entretiennent des taux de croissance économique élevés et le plein emploi avec une inflation faible et stable et visent l'élimination de la pauvreté;
- f) Promouvoir l'égalité des sexes, condition indispensable devant figurer dans les politiques de croissance économique et de réduction de la pauvreté;
- g) Faire plus pour que l'investissement direct étranger contribue mieux au développement.

29. Étant donné la diminution des envois de fonds des travailleurs migrants, qui était de 6,1 % en 2009, beaucoup d'États Membres ont demandé que des mesures soient prises pour réduire les coûts de transaction et faciliter ces envois.

30. Le Document final avait affirmé que les États Membres devaient étudier les moyens de renforcer la coopération internationale s'agissant des migrations internationales et du développement en raison de l'importante contribution des travailleurs migrants à l'économie à la fois de leur pays d'origine et de leur pays de destination. Des délégations ont proposé que le Secrétaire général, en coopération avec l'Organisation internationale des migrations, élabore un mécanisme de suivi assorti de mesures concrètes pour réaliser les objectifs consignés au paragraphe 27 du Document final.

31. Appelant l'attention sur l'Afrique, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a indiqué, dans une communication de son représentant au Groupe de travail, qu'en 2010, 27 millions d'Africains de plus seraient plongés dans la pauvreté. Les recettes d'exportation des pays africains étaient estimées à 538 milliards de dollars pendant la période de 2008-2009 mais les sorties de capitaux de l'Afrique avaient chaque année été en moyenne de 49 milliards de dollars entre 2000 et 2008. Avant une baisse appréciable en 2009, les envois de fonds des travailleurs migrants à destination des pays subsahariens avaient augmenté, passant de 1,8 milliard de dollars en 1990 à 21 milliards en 2008. Le 23 avril 2010, les actionnaires de la Banque africaine de développement avaient approuvé un triplement des ressources de la Banque, portées à près de 100 milliards de dollars.

32. En novembre 2008, les ministres africains des finances et gouverneurs des banques centrales africaines ont réaffirmé leur attachement à une gestion macroéconomique prudente, qui, depuis 2000, avait donné des taux de croissance de l'ordre de 6 % en moyenne. Lors de la Conférence commune Union africaine-CEA

des ministres des finances en 2009, on s'est mis d'accord sur l'idée qu'il était possible de lever des ressources en stimulant la croissance, en procédant à une réforme de la fiscalité et en tirant parti du vaste potentiel que représente le total des devises des pays africains et des fonds de pension accumulés, dans l'optique de l'équipement du continent.

**Accès au crédit et aux ressources concessionnelles, marge de manœuvre budgétaire pour les politiques anticycliques et système de réserves actuel
Réunion du 30 avril, portant en particulier sur les paragraphes 12 à 14, 16 à 18 et 35 et 36 du Document final**

33. Le Document final constatait que la majorité des pays en développement n'avaient pas la marge de manœuvre budgétaire suffisante pour appliquer les mesures anticycliques voulues pour lutter contre les effets de la crise et susciter une reprise. Le Document final se félicitait de l'amélioration récente du cadre des opérations de prêt du FMI et appelait à une rationalisation des conditionnalités pour faire en sorte qu'elles soient opportunes, bien adaptées et bien ciblées. Le Document final soulignait que beaucoup de pays en développement sont aux prises avec des pénuries de devises et que beaucoup d'États demandaient un complément d'étude de la faisabilité et du caractère souhaitable d'un système de réserves plus efficace.

34. À la réunion du 30 avril, beaucoup d'États Membres ont souligné qu'un grand nombre de pays en développement ne disposaient toujours pas, dans leur politique économique et budgétaire, de la marge de manœuvre suffisante pour répondre aux besoins du développement et prendre des mesures anticycliques. Ces États Membres ont souligné que des conditionnalités procycliques non justifiées ne devaient pas être imposées et ont appelé à une nouvelle réduction des conditionnalités. D'autres États Membres ont souligné que le nouveau système de conditionnalités des institutions de Bretton Woods devait être attentivement examiné avant que de nouvelles mesures soient envisagées. Plusieurs délégations ont également affirmé que la crise financière et économique mondiale avait montré combien il importait de respecter les règles internationales.

35. Certaines délégations ont souligné que beaucoup de pays avaient appliqué, en fait, une coordination souple de leurs politiques et que beaucoup de pays en développement étaient parvenus à prendre des mesures anticycliques limitées, dans la limite des contraintes existantes. Certaines de ces mesures avaient été prises alors que les taux de change étaient très instables, instabilité sur laquelle ces pays n'avaient aucune prise et qui compromettait gravement la possibilité de prévoir et exécuter une politique économique cohérente.

36. Beaucoup d'États Membres ont affirmé que les pays en développement continuaient de se trouver aux prises avec de graves pénuries de devises par suite de la crise. En outre, ces pays étaient préoccupés par le fait que les banques multilatérales de développement ne disposeraient plus d'assez de capital après 2011. Beaucoup de pays ont souligné que les allocations de DTS étaient une mesure efficace et peu coûteuse pour augmenter rapidement les liquidités mondiales, que les DTS étaient une source importante de capitaux de développement et qu'il était urgent de procéder à une nouvelle distribution appréciable de DTS pendant la période de référence actuelle. Une majorité de pays a demandé que le Secrétaire général établisse un rapport, à la fin de la soixante-cinquième session de

l'Assemblée générale, sur le rôle possible des DTS dans l'expansion des liquidités, la stabilisation et la réforme du système mondial de réserves.

37. D'autres États Membres ont estimé que de nouvelles allocations importantes de DTS représentaient bien un moyen important de desserrer les contraintes mondiales pesant sur les liquidités. Certains pays se sont déclarés préparés à faire usage de leurs propres DTS pour soutenir les opérations de prêt du FMI aux pays les plus pauvres. L'opinion du FMI, en tant qu'institution, était que les DTS n'étaient pas un moyen de financer le développement, mais devaient être utilisés pour régler les crises de liquidité ou comme réserves.

38. Beaucoup d'États Membres ont souligné les problèmes découlant de l'existence dans l'économie mondiale d'une monnaie nationale dominante. La spéculation sur certains produits de base avait eu des effets désastreux sur les taux de change de beaucoup de pays en développement. Cela avait introduit un facteur d'instabilité. Beaucoup de pays demandaient que l'on étudie une utilisation plus large des systèmes régionaux ou sous-régionaux de réserves. D'autres États Membres ont également demandé des travaux d'analyse sur les avantages et inconvénients potentiels des dispositifs multilatéraux de réserves de devises, et notamment une évaluation de la façon dont ils peuvent compléter l'auto-assurance nationale. On a rappelé l'importance nouvelle de l'euro comme monnaie de réserve.

39. Une présentation du système de notation des emprunteurs souverains et de l'effet de la notation sur le coût des capitaux non concessionnels a révélé que ces notations prenaient en compte un large ensemble de facteurs politiques, juridiques, économiques et industriels. La notation des emprunteurs souverains était communiquée sur demande et faisait l'objet d'une surveillance et d'une réglementation précises. Beaucoup d'États Membres ont souligné qu'il fallait que l'on mette en place un système plus transparent de notation des emprunteurs internationaux, qui tienne pleinement compte des besoins et des préoccupations des pays en développement.

40. Appelant l'attention sur sa région, le représentant de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, dans sa communication, a fait observer qu'après une brutale décélération des taux de croissance, la région avait retrouvé l'accès aux marchés financiers internationaux et s'attendait à une forte reprise en 2010. On observait dans cette région une forte croissance des investissements de portefeuille souvent instables, en particulier des émissions d'obligations et des crédits consortiaux. Certains pays, mais pas tous, avaient pu mettre en œuvre des politiques anticycliques. Contrairement aux crises antérieures, les institutions financières internationales avaient assez rapidement aidé plusieurs pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

41. Le Fonds monétaire international a présenté sa réforme des facilités de prêt aux conditions du marché et sa nouvelle structure de conditionnalités modernisée et rationalisée, qui mettait nettement l'accent sur les dépenses sociales et la réduction de la pauvreté. Le FMI avait appliqué un ensemble de mesures de soutien aux pays à faible revenu adaptées aux caractéristiques de chacun d'eux.

42. Le FMI a donné des informations toutes récentes sur les engagements pris par le Groupe des Vingt à Londres en avril 2009 :

a) Le Fonds avait triplé ses ressources, les portant à 750 milliards de dollars en septembre 2009 (500 milliards de dollars venant du G-20 et de trois pays non

membres du G-20, à quoi il avait ajouté 250 milliards de dollars de ses propres ressources);

b) Il y avait eu une augmentation d'au moins 100 milliards de dollars des opérations de prêt des banques multilatérales de développement. Une distribution de DTS de 250 milliards de dollars avait été faite en août 2009, dont près de 100 milliards de dollars étaient allés à des pays en développement ou émergents. En outre, des ventes d'or du FMI avaient permis de dégager des ressources concessionnelles supplémentaires utilisées pour financer entre 500 et 600 millions de dollars de subventions;

c) Le Sommet de Londres avait annoncé un concours de 250 milliards de dollars au financement des échanges commerciaux, à quoi il fallait ajouter 150 milliards de dollars à un fonds de réserve constitué en août 2009, qui avait un taux moyen d'utilisation de plus de 66 % pendant le premier semestre de 2009, ce chiffre passant à 40 % pendant le deuxième semestre grâce à la reprise des marchés des capitaux privés.

B. Réponses institutionnelles à la crise

Réunions du Groupe de travail des 3 et 26 mai et des 2 et 4 juin

43. Dans le Document final, on a constaté que la crise avait révélé de nombreuses défaillances de la réglementation et du contrôle financier national et international. On y affirmait aussi que l'Organisation des Nations Unies, en raison de sa composition universelle et de sa légitimité, était bien placée pour participer aux différents processus de réforme visant à améliorer et renforcer le fonctionnement du système financier international. Depuis la Conférence de 2009, des mesures ont été prises pour remédier aux déficiences systémiques qui ont contribué à la crise; le système de répartition des voix et de représentation des pays en développement à la Banque mondiale a été réformé. Les réunions du Groupe de travail du 3 et du 26 mai et du 2 et 4 juin 2010 ont permis aux États Membres d'examiner les progrès accomplis à ce jour, d'échanger des vues sur la nécessité de poursuivre la réforme de l'architecture financière et économique internationale et de réfléchir au rôle de l'ONU dans la gouvernance économique mondiale, et notamment à ses rapports avec les structures multilatérales informelles. À ce sujet, beaucoup d'États Membres ont proposé de nouveaux mécanismes, alors que d'autres États Membres ont affirmé qu'il importait d'améliorer les procédures existantes et de poursuivre les réformes en cours.

44. Dans le débat sur les réponses données par les diverses institutions à la crise, beaucoup d'États Membres ont demandé que le Groupe de travail poursuive ses travaux durant la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. D'autres États Membres ont souligné en revanche qu'il fallait prévoir une clause d'achèvement de ses travaux à la soixante-quatrième session.

Amélioration de la réglementation et du suivi

Réunion du 3 mai, portant en particulier sur les paragraphes 37 à 41 du Document final

45. Le Document final constatait qu'il était indispensable d'élargir la réglementation et le contrôle, de façon à les rendre plus efficaces, dans toutes les

grandes places financières, et s'agissant de tous les acteurs financiers, et notamment les institutions financières, des agences de notation des emprunteurs et des fonds spéculatifs.

46. De nombreux États Membres ont préconisé une plus grande participation des pays en développement aux travaux des principaux organes internationaux appelés à définir les normes dans le domaine de la réglementation et du contrôle financiers, et notamment le Conseil de la stabilité financière et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Des États Membres ont évoqué le rôle potentiel des Nations Unies dans l'échange d'informations entre États Membres sur ces questions. Certains États Membres ont noté que l'Organisation n'ayant pas l'expertise technique voulue, elle n'était pas l'instance appropriée pour examiner les questions de réglementation financière. Beaucoup de délégations ont appelé de leurs vœux une réglementation et une supervision plus rigoureuses des institutions financières, ce qui favoriserait une stabilisation des taux de change, réduirait les mouvements de capitaux fribilles et transactions financières illicites. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait mettre en place de nouveaux mécanismes pour évaluer et actualiser le risque systémique posé par les segments, les places, les instruments et les acteurs du secteur financier qui étaient les moins réglementés. De plus, la crise actuelle avait bien montré qu'il était urgent d'introduire des normes harmonisées pour la réglementation et le contrôle financiers. Certaines délégations ont proposé que l'on envisage de créer un régime international de la faillite.

47. Plusieurs États Membres ont mentionné les progrès faits jusqu'à présent au Groupe des Vingt, dans le Conseil de la stabilité financière et dans d'autres instances internationales, en particulier sur les sujets suivants : le renforcement des volants de liquidités et de capitaux; l'amélioration des procédures de contrôle; l'adoption de normes comptables internationales convergentes et présentant un moindre caractère procyclique; les institutions systémiques; le règlement des crises financières transfrontières; l'augmentation de la résilience et de la transparence des marchés et des produits dérivés; la gouvernance des grandes entreprises; l'application des normes du Conseil de la stabilité financière aux rémunérations; ainsi qu'aux juridictions non coopératives.

48. Beaucoup d'États Membres ont souligné aussi qu'il fallait un appareil efficace de surveillance et de coordination multilatérales des politiques. On devait s'attacher à rendre plus équitable et plus efficace la surveillance exercée par le FMI sur les pays systémiquement importants, sur les grandes places financières, sur les flux de capitaux internationaux et sur les marchés financiers. Des États Membres ont souligné que la collaboration et la division du travail avec d'autres instances pertinentes telles que le Conseil de la stabilité financière devaient être améliorées, le FMI étant responsable des questions macroprudentielles mais non des questions microfinancières.

49. De nombreux États Membres ont noté, dans l'optique du développement économique, de l'édification de l'État et de la promotion de la démocratie et l'amélioration de la gouvernance économique que les systèmes fiscaux devaient être efficaces, équitables et viables à terme. Des délégations ont souligné que toutes les juridictions fiscales et tous les centres financiers devaient se conformer à des normes adéquates de transparence et de réglementation. Des pays développés ont rappelé leur volonté d'aider les pays en développement dans cette voie. L'évasion fiscale constituait en effet une proportion importante des flux illégaux de capitaux et

une coopération fiscale internationale, notamment au sein de l'Organisation des Nations Unies, était nécessaire pour étancher « les fuites » fiscales. Beaucoup d'États Membres ont préconisé la conversion du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en un organe subsidiaire intergouvernemental du Conseil économique et social.

50. Certains États Membres ont rappelé l'importance de la responsabilité citoyenne des entreprises et des principes du Pacte mondial des Nations Unies, ainsi que la nécessité d'étudier de nouveaux types de partenariat entre le secteur public et le secteur privé pour hâter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

51. Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a présenté ses travaux, son mandat et sa réponse à la crise financière et économique. Le Comité de Bâle était une instance de coopération régulière sur les questions de contrôle des banques. Sa mission était de faire mieux comprendre ces questions et d'améliorer, dans le monde entier, la qualité de contrôle des banques. Le Comité de Bâle cherchait à favoriser l'échange d'informations sur les grandes questions nationales de supervision des banques et les méthodes et les techniques appliquées par chaque pays à cet effet. Il avait élaboré des directives et des normes internationales de fonds propres des principes de base d'un contrôle bancaire efficace et le Concordat de Bâle sur le contrôle international des banques. Les normes prescrites par le Comité de Bâle étaient devenues mondiales. Il se préparait à introduire avant la fin de l'année de nouveaux ensembles de normes de fonds propres des banques. On était parvenu par consensus à des accords qui, pourtant, n'étaient pas légalement contraignants. Le Comité de Bâle soulignait également qu'il fallait s'efforcer de mieux contrôler les banques qui étaient importantes du point de vue du système financier, mieux gérer les risques et mieux faire respecter la discipline des marchés par de meilleures méthodes de divulgation des données financières et de pratiques de gestion des règlements bancaires transnationaux. Le nombre de membres du Comité de Bâle en 2009 était passé de 13 à 27 pays. L'ouverture aux pays non membres est confiée au Groupe consultatif de Bâle, à la Conférence internationale des contrôleurs bancaires, à l'Institut de stabilité financière ainsi que par les relations avec les groupes régionaux de contrôle des banques.

52. La Banque centrale de la Zambie a informé le Groupe de travail des mesures qu'elle a prises pour améliorer la réglementation financière et le contrôle du système financier zambien et a souligné qu'elle entretenait des relations excellentes avec le Comité de Bâle, bien que la Zambie n'en fût pas membre. La Zambie avait assez bien traversé la crise. Cependant, la chute brutale des cours des produits de base avait entraîné une diminution de la production et une dégradation de la dette des banques commerciales. Pendant la deuxième moitié des années 90, la Zambie avait réformé en profondeur son secteur financier. Les retombées de la crise avaient bien montré qu'il fallait améliorer encore la réglementation des banques en adoptant un contrôle des risques bancaires, en améliorant la législation, en fixant des normes de fonds propres, en introduisant un régime d'assurance des dépôts, en améliorant le régime du prêteur de dernier ressort et en coopérant mieux avec les pays voisins par un contrôle global des institutions financières et par une réglementation macro et microprudentielle du risque systémique.

Réforme du système financier et économique international, modification du nombre de voix attribuées aux pays en développement dans les institutions de Bretton Woods et de leur participation à celles-ci
Réunion du 26 mai, portant en particulier sur les paragraphes 43 à 50 du Document final

53. Dans le Document final, on constatait qu'il fallait poursuivre les réformes et la modernisation des institutions financières internationales pour leur permettre de mieux répondre aux graves problèmes financiers et économiques actuels et aux besoins des États Membres. Le Document final réaffirmait le consensus sur le nécessaire renforcement des rôles de surveillance, d'assistance technique et de coordination des institutions financières internationales, de façon à prévenir le retour de crises semblables à l'avenir. Le Document final soulignait aussi qu'il était urgent de réformer la façon dont les institutions de Bretton Woods étaient dirigées, pour introduire une représentation équitable des pays en développement, de façon à améliorer l'autorité et l'exercice de la responsabilité de ces institutions. On y faisait observer l'importance de procéder à des réformes consultatives, transparentes et sans exclusive.

54. Aux réunions de printemps de la Banque mondiale et du FMI en 2010, le Comité de développement de la Banque mondiale et le FMI ont entériné une augmentation de 86 milliards de dollars du capital de la Banque et une augmentation du nombre de voix des pays en développement, dans les instances de décision de la Banque, pour en porter la proportion à 47,19 %. Tout en saluant ces réformes, beaucoup d'États Membres ont affirmé qu'il fallait accélérer à la Banque mondiale les réformes de la participation et de l'augmentation du nombre de voix des pays en développement, selon une méthode qui reflète authentiquement le mandat de cette institution en matière de développement. D'autres États Membres ont considéré que la modification de la proportion des voix allouées aux pays en développement et aux pays en transition à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) comme à la Société financière internationale constituait un changement qui ne devait se produire qu'une seule fois. Ces pays étaient néanmoins désireux de poursuivre les progrès vers une répartition plus équitable des voix des pays membres. Il fallait parvenir à une nouvelle formule de répartition des voix avant 2015, pour tenir compte du poids économique grandissant des pays membres et de la part nouvelle de leur contribution à l'IDA. De nombreuses délégations étaient favorables à ce qu'il soit institué dans les institutions de Bretton Woods un processus de sélection largement ouvert, transparent et reposant sur le mérite pour le recrutement des dirigeants et des cadres supérieurs de ces institutions.

55. Un grand nombre d'États Membres ont demandé que le FMI réforme fondamentalement sa structure de gouvernance. Beaucoup de délégations ont estimé que les quotes-parts étaient le principal problème de gouvernance dans cette institution et que les changements récemment apportés à la distribution des voix étaient insuffisants pour refléter vraiment les nouveaux équilibres de l'économie mondiale. D'autres pays ont fait valoir qu'il n'était pas indiqué de rouvrir le débat sur la formule de calcul des quotes-parts en raison du risque de perturber le calendrier d'examen des quotes-parts de la gouvernance. On a ainsi déclaré que la réforme des quotes-parts au FMI suffisait pour répondre en temps normal aux besoins des États Membres, tandis qu'en période exceptionnelle, les nouvelles facilités d'emprunt, et en particulier les nouveaux arrangements d'emprunt, permettraient de répondre aux besoins de ressources.

56. On a engagé les pays, en particulier les grands pays émergents, à suivre l'exemple de l'Union européenne, qui avait annoncé une contribution de 4,4 milliards de DTS de nouvelles ressources susceptibles d'être prêtées. Des États Membres ont accueilli avec satisfaction la décision d'augmenter les ressources de la Banque mondiale et des banques régionales de développement. Des États Membres ont affirmé qu'il fallait s'assurer que les banques multilatérales de développement avaient bien des ressources suffisantes à distribuer à leurs guichets concessionnels. Des délégations ont également souligné qu'il importait de renforcer le rôle de toutes les banques régionales de développement, qui cherchaient des solutions à la crise financière et économique.

57. Un groupe intergouvernemental de 24 pays en développement s'occupant des affaires monétaires internationales et du développement, le G-24, préconisait l'adoption d'une formule détaillée et dynamique de gouvernance de la Banque mondiale qui parvienne à refléter le poids économique réel des pays, qui était en pleine évolution. Selon le G-24, on trouvait dans la formule de calcul des quotes-parts du FMI actuellement appliquée trois principales défaillances : a) le dynamisme économique n'était pas suffisamment reconnu; b) certains pays avancés étaient par erreur classés comme sous-représentés, en raison de distorsions dans le calcul de l'ouverture et de la variabilité; c) des emprunteurs auprès du Fonds avaient supporté une part disproportionnée des effets de l'ajustement récent des quotes-parts.

58. Un représentant du Centre du Sud, un organisme de réflexion, a appelé de ses vœux un meilleur ciblage du FMI sur les causes et les conséquences de l'instabilité. Il a demandé une amélioration de la surveillance des politiques suivies par les pays importants sur le plan systémique, une meilleure supervision des marchés financiers internationaux et une meilleure utilisation des systèmes d'alerte aux facteurs de précarité et de risque susceptibles d'entraîner des crises.

Renforcement du rôle des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale

Réunions des 2 et 4 juin, portant en particulier sur les paragraphes 1, 2, 5, 6, 11, 16, 32, 42 et 52 du Document final

59. Dans le Document final, les États Membres ont rappelé que la Charte donnait pour but aux Nations Unies de « réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire » et « d'être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes ». Aux réunions des 2 et 4 juin, les États Membres ont été d'avis qu'il n'existait aucune organisation multilatérale unique, aucun processus unique ayant répondu à la crise financière économique et mondiale sans exclusive, de façon cohérente, coordonnée et efficace, et que la crise avait ainsi révélé des failles alarmantes de la gouvernance économique mondiale actuelle. De nombreux États Membres ont demandé que soit créé un mécanisme approprié de suivi pour permettre aux Nations Unies, en particulier à l'Assemblée générale, de renforcer son rôle dans la gouvernance économique mondiale, en s'appuyant sur sa propre légitimité, son caractère universel et son mandat. Beaucoup de délégations ont affirmé que pour remplir ce rôle, il fallait la volonté politique de tous les États Membres, et notamment la volonté de renforcer le système des Nations Unies pour le développement. Des États Membres ont souligné l'importance particulière et l'intérêt très net du système des Nations Unies pour le développement face à la

crise, et affirmé que ce système devait être muni des ressources et du potentiel nécessaires.

60. Plusieurs États Membres ont noté qu'il fallait trouver un équilibre entre l'universalité et l'efficacité dans la gouvernance économique mondiale, en tirant parti du mandat et du potentiel des organisations internationales compétentes. Les États Membres ont entendu une communication affirmant qu'être efficace signifiait qu'il fallait savoir comment liquider les déséquilibres économiques mondiaux, faciliter une croissance économique universelle servant le développement humain dans le monde entier, adopter un cadre internationalement convenu pour la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, et conclure des accords commerciaux multilatéraux.

61. Beaucoup d'États Membres ont souligné qu'il fallait faire plus pour assurer ou garantir la cohérence et valoriser au mieux les complémentarités au sein des Nations Unies, et entre les Nations Unies, les autres organes et institutions internationaux compétents, et les structures multilatérales informelles telles que le G-20. On a souligné que l'ONU avait à offrir des solutions réelles, praticables, d'un coût raisonnable, tenant pleinement compte de la situation des marchés et de la rapidité et de l'ampleur de l'évolution actuelle de l'économie mondialisée. Pour l'ONU, la difficulté était de s'organiser pour suivre l'évolution rapide des économies mondiales, faciliter des décisions rapides et utiliser au mieux sa capacité unique de réunir tous les États pour assumer le rôle, défini par la Charte, de gardien de la croissance et de la sécurité sociales et économiques. Une majorité de pays a demandé que le Secrétariat entreprenne une étude des moyens de renforcer le rôle de l'Organisation dans la gouvernance économique mondiale.

62. Beaucoup d'États Membres ont évoqué le nouveau rôle du G-20 et souligné que le G-20, ne reposant pas sur un traité ou sur le consentement de la majorité des États, contrastait avec les Nations Unies et avec les institutions de Bretton Woods. On a ainsi déclaré que du fait de leur universalité, les Nations Unies étaient affectées par les décisions du G-20, que les pays affectés par ces décisions devaient pouvoir les influencer et que c'était une condition essentielle de légitimité. L'Organisation des Nations Unies pouvait jouer un rôle à cet égard en vertu de son pouvoir de réunir tous les États et de son universalité. Plusieurs États Membres ont félicité le G-20 d'avoir réagi rapidement et efficacement à la crise et rappelé le droit des États de constituer des groupes spéciaux ou informels pour tenter de résoudre les difficultés communes. Le G-20 avait pris d'importantes initiatives pour aider les pays en développement et sa réunion au sommet à Séoul en novembre 2010 pouvait dégager des percées dans l'application du document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, chargée d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui se tiendra en septembre au Siège de l'ONU.

63. Un groupe informel d'États Membres a déclaré que le G-20 devait entreprendre des consultations aussi larges que possible avec les États qui n'en sont pas membres, avant ce sommet, par des filières régulières et prévisibles (la position de ce groupe sur la question est exposée dans le document A/64/706, annexe). Ces États Membres ont proposé que la participation du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de ses collaborateurs immédiats au Sommet du G-20 et aux réunions préparatoires respectivement soit formalisée et que la participation des organisations régionales au Sommet du G-20 soit régularisée. Ils

ont demandé que le processus de décision au G-20 soit à « géométrie variable » pour permettre aux États qui n'en sont pas membres de participer à la procédure du G-20. D'autres États Membres ont demandé comment l'Organisation des Nations Unies pouvait conserver son caractère universel si elle devait participer au processus du G-20 et ils ont souligné que le G-20, pouvait demander un statut d'observateur auprès des Nations Unies, mais non l'inverse. Certaines délégations ont demandé que l'on examine à nouveau la question de la création d'un conseil de coordination économique mondiale aux Nations Unies.

64. Beaucoup d'États Membres ont déclaré que le G-20 devait, dès que possible, faire connaître aux Nations Unies l'ordre du jour de ses prochaines réunions, et que le G-20 devait mettre en place une politique active d'ouverture vers les Nations Unies et vers les États qui ne sont pas membres du G-20. Dans un tel cadre, le G-20 devait étudier les vues des États Membres sur son ordre du jour, et sur leurs contributions possibles à ses travaux, afin de répondre de façon plus attentive et mieux adaptée aux vues et aux besoins des États Membres des Nations Unies.

65. De nombreux États Membres ont demandé que l'on révisé l'accord entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods et ont ajouté que l'Organisation des Nations Unies avait un rôle fondamental à jouer dans la réforme de la gouvernance de ces institutions. D'autres États Membres ont souligné que ces institutions étaient autonomes, et qu'elles avaient donc leur propre régime de direction et de prise de décisions. Un journaliste de Thomson Reuters a fait observer que la presse financière tendait à s'intéresser surtout aux institutions ayant d'abondantes ressources financières, et donc les moyens d'influencer la situation mondiale, comme c'était le cas du Fonds monétaire international. Il a ajouté que l'ONU pouvait jouer un rôle de réflexion, par exemple au sujet de l'inégalité des revenus, ou dans l'analyse des mesures qui seraient nécessaires pour prévenir une nouvelle accumulation de déséquilibres financiers mondiaux.

66. Dans sa communication, l'Administratrice du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) a souligné que les systèmes mondiaux de gouvernance devaient faciliter des réponses aux crises, plus cohérentes et mieux coordonnées au niveau multilatéral, et être soutenus par des institutions représentatives, universelles et efficaces. Elle a souligné que les pays qui étaient affectés par les décisions du G-20 devaient exercer une influence sur ce groupe. Dans ce cadre, l'Organisation des Nations Unies, en raison de son universalité, de son mandat très général et de son pouvoir de rassembler les pays, pouvait jouer un rôle, en veillant à ce que le G-20 soit bien informé de l'ensemble des vues et des perspectives des États Membres. Il était malencontreux que l'ONU ne soit pas conviée aux réunions qui préparent l'ordre du jour du Groupe des Vingt. Le système des Nations Unies pour le développement avait pourtant répondu rapidement et de façon décisive à la crise financière et économique mondiale.

III. Questions et propositions avancées par les États Membres pour un complément d'examen

67. Un grand nombre d'États Membres ont proposé, pour un complément d'examen, les grandes questions et propositions suivantes. Les réunions du Groupe de travail et le présent rapport d'activité montrent que ces questions et ces propositions n'ont pas nécessairement réuni un consensus. Le Groupe de travail

pense néanmoins qu'il est utile de résumer les questions et propositions présentées par les États Membres dans son rapport d'activité pour faciliter la poursuite de leur examen par les Nations Unies.

68. Les États Membres ont avancé les questions et propositions suivantes à approfondir :

a) Déterminer le calendrier d'une nouvelle augmentation de l'aide publique au développement;

b) Rendre l'APD plus efficace en appliquant intégralement la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le Programme d'action d'Accra de 2008 et les principes de l'appropriation nationale, de l'alignement, de l'harmonisation et de la gestion axée sur les résultats;

c) Mieux assurer l'exercice de la responsabilité mutuelle dans le suivi de l'engagement pris par le G-20 au Sommet de Londres, d'organiser un montage financier supplémentaire de 1,1 billion de dollars pour relancer l'économie mondiale;

d) Poursuivre et approfondir la recapitalisation des banques multilatérales de développement pour leur permettre de mieux remplir leur mandat;

e) Élargir l'accès des pays vulnérables à revenu intermédiaire aux moyens de financement concessionnels;

f) Réduire les coûts de transaction des envois de fonds des travailleurs migrants;

g) Réduire à nouveau les conditionnalités pour élargir la marge de manœuvre budgétaire des pays en développement et leur permettre de poursuivre des politiques anticycliques, et mieux évaluer le nouveau cadre de conditionnalité des institutions de Bretton Woods avant d'envisager de nouveaux changements;

h) Prier le Secrétaire général, en coopération avec l'Organisation internationale des migrations, d'instituer un mécanisme de suivi des mesures concrètes prises pour réaliser les objectifs consignés au paragraphe 27 du Document final;

i) Faire plus largement usage des arrangements régionaux ou sous-régionaux de réserves de devises et poursuivre l'analyse des avantages et des inconvénients potentiels des arrangements multilatéraux créant des monnaies de réserve, et notamment déterminer comment ces arrangements pourraient compléter l'auto-assurance nationale;

j) Demander au Secrétaire général un rapport, à la fin de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, sur le rôle des DTS dans l'expansion des liquidités, la stabilisation et la réforme du système mondial de réserves;

k) Procéder à une nouvelle allocation générale appréciable de DTS pendant l'actuelle période de référence en tenant compte du fait que les DTS doivent être une importante source de capitaux de développement;

l) Poursuivre la réforme de la Banque mondiale s'agissant de la répartition des voix, de la participation des pays en développement et de l'augmentation du nombre de voix qui leur sont attribuées;

m) Élargir la participation des pays en développement aux organes internationaux qui définissent les normes de la régulation et du contrôle financiers, en particulier le Conseil de la stabilité financière et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire;

n) Élargir le rôle de l'ONU dans l'échange d'informations entre les États Membres sur la réglementation et le contrôle financiers;

o) Instituer un système international de notation des emprunteurs plus transparent et tenant pleinement compte des besoins et des préoccupations des pays en développement;

p) Rendre plus rigoureux la réglementation et le contrôle des institutions financières, ce qui permettrait de réduire l'instabilité des changes, mettre des limites aux mouvements des capitaux fébriles excessifs et prendre des mesures visant à limiter les transactions financières illicites. Transformer le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en un organe subsidiaire intergouvernemental du Conseil économique et social;

q) Entamer des consultations régulières entre le G-20 et les autres États Membres avant les sommets du G-20, par des réunions régulières et prévisibles afin de faciliter l'influence des États Membres des Nations Unies qui ne sont pas membres du G-20 sur le choix de l'ordre du jour et sur les délibérations et conclusions de fond des réunions du G-20, dans le cadre d'une politique d'amélioration mutuelle de leurs relations;

r) Donner une « géométrie variable » à l'organisation du processus de décision au G-20 afin de permettre aux États qui n'en sont pas membres de participer au processus du G-20;

s) Officialiser la participation du Secrétaire général de l'ONU et de ses collaborateurs immédiats aux sommets du G-20 et à leurs réunions préparatoires, notamment en leur donnant accès à la documentation et l'information;

t) Demander au Secrétaire général un rapport sur le renforcement du rôle de l'ONU dans la gouvernance économique mondiale et instituer un mécanisme de suivi approprié pour permettre à l'ONU, en particulier à l'Assemblée générale, d'intensifier son rôle dans la gouvernance économique mondiale, en s'appuyant sur sa légitimité, son universalité et son mandat;

u) Adopter, à l'Assemblée générale, une résolution, pendant la soixante-cinquième session, sur la gouvernance économique mondiale et sur les questions connexes examinées par le Groupe de travail, en particulier le rôle central de l'ONU dans la gouvernance économique mondiale;

v) Organiser en 2012 une conférence de suivi sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement.